

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2014-2015)
LE 20 JANVIER 2015**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 20 JANVIER 2015 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Alain Lemieux (11)
Martin Viau (3)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires parents

M^{me} la commissaire

Isabelle Vermette, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03499-01-15

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Servitude d'utilités publiques – École Marguerite-Bourgeois

10.02 Servitude d'utilités publiques – École Jean-Leman

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Rien à signaler.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux,
commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture
du procès-verbal de la séance ordinaire du
9 décembre 2014.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du
9 décembre 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Madame Germain Brière, directrice du Service des
ressources financières, répond aux questions qui lui ont été
posées relativement aux comptes payés pour la période
commençant le 28 novembre 2014 et se terminant le
7 janvier 2015.

À 19 h 08, Messieurs Éric Allard et André Dugas,
commissaires, quittent leur siège.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03501-01-15

**10.01 SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES – ÉCOLE
MARGUERITE-BOURGEOIS**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des
ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la servitude est consentie
gratuitement dans l'intérêt public en
faveur d'Hydro-Québec, Bell et Videotron
sur une partie des lots numéros 247 et
245-1 du cadastre officiel de la Paroisse
Saint-Joachim-de-Châteauguay de la
circonscription de Châteauguay;

CONSIDÉRANT d'approuver les termes de l'entente
d'établissement des droits réels de
servitude pour des lignes de distribution
électrique et de télécommunication et
d'accorder à Hydro-Québec, Bell et
Videotron une servitude sur une partie
des lots numéros 247 et 245-1 du
cadastre officiel de la Paroisse
Saint-Joachim-de-Châteauguay de la
circonscription de Châteauguay telle
qu'identifiée au plan préparé par
Hydro-Québec (document 10.01b).

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette,
commissaire,

que la présidence du comité exécutif et la directrice
générale soient autorisées à signer l'entente, ainsi que
l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03502-01-15

10.02 SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES – ÉCOLE JEAN-LEMAN

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la servitude est consentie gratuitement dans l'intérêt public en faveur d'Hydro-Québec, sur une partie du lot numéro 2096174 du cadastre Québec de la circonscription de La Prairie;

CONSIDÉRANT que la servitude est consentie gratuitement dans l'intérêt public en faveur d'Hydro-Québec, sur une partie du lot numéro 2096174 du cadastre Québec de la circonscription de La Prairie.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

d'approuver les termes de l'entente d'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication (document 10.02b) et d'accorder à Hydro-Québec une servitude sur une partie du lot numéro 2096174 du cadastre Québec de la circonscription de La Prairie telle qu'identifiée au plan préparé par Hydro-Québec N° de dessin 1695/B/64808550T (document 10.02c).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer l'entente, ainsi que l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-03503-01-15 **15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire, que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322-003
C:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2014-2015\5. 20 janvier 2015 - 1320-003.doc